

GRANDE CHANCELLERIE
DE
LA LÉGION D'HONNEUR

DIVISION ADMINISTRATIVE

1^{er} BUREAU

Décret du 16 mars 1882

MONSIEUR,

Art. 24. Nul ne pourra porter
la décoration du grade auquel il
aura été nommé qu'après sa ré-
ception.

Je vous prie de vouloir bien faire parvenir, aussitôt que possible, à
la Grande Chancellerie, pour l'exécution du décret qui vous a nommé
CHEVALIER de l'Ordre de la Légion d'honneur :

1^o Une copie certifiée de votre acte de naissance;

2^o Un résumé de vos services;

3^o Le récépissé constatant le versement à la Recette centrale de la
Seine, place Vendôme, n^o 16, à Paris, ou à la Caisse du Receveur des
Finances de votre arrondissement, d'une somme de quarante francs,
pour prix de la décoration et de l'expédition de votre brevet sur
parchemin;

4^o La lettre d'avis de nomination qui vous a été adressée par
M. le Ministre des *Communes*

Vous voudrez bien, en outre, Monsieur, me désigner un membre de
l'Ordre, auquel je transmettrai, en même temps que vos insignes, les
pouvoirs nécessaires pour procéder à votre réception.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

~~Le Chef de la Division,~~

Le Directeur

L. Duboulay

Monsieur *Cartailhac*

Chevalier de la Légion d'honneur.



Paris, le *J. H. 1882*